



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 09 JUIN 2020

Date de Convocation

02 juin 2020

Date d’Affichage

16 juin 2020

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	34
- Votants	38
- Représentés	04
- Absents	23

L’an deux mille vingt, le 09 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame DE SAINT LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. DALICIEUX, PATY, PENOT, Mmes PLANADE, JAMET-SYLVESTRE, TIMON, M. DA COSTA FERREIRA, Mme GODON, M.M. DELALANDRE, BUZZI, CADET, CHON, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VOLLEREAU.

Représentés : M. SANCHEZ représenté par M. DALICIEUX, M. MUNOZ représenté par Mme PLANADE, Mme SAGOT représentée par Mme PRAT, M. THILLAYS représenté par M. GOSSEREZ.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, POUSSSEL, DA SILVA, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, FONTAINE, OLLAR, JEGO, Mme BLANCHET, M.M. DEMONT, AFONSO Jean, OZOG, GOLDSTEIN, Mmes GRIERE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, VILLIERS, BELTRAN, M. YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DELALANDRE, délégué titulaire.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme DE SAINT LOUP : Je cède la parole à Monsieur AUTHIER pour qu'il vous expose les différents points à l'ordre du jour.

M. AUTHIER : Vous aurez le plaisir ce soir, si vous regardez LCI, de voir Monsieur JEGO. C'est la raison pour laquelle il m'a demandé de le remplacer pour ce Conseil syndical. Cela me rappelle des souvenirs !

La première étape est de désigner un Secrétaire de séance.

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Au titre de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un Secrétaire de séance. Monsieur Laurent DELALANDRE est volontaire.

Mme DE SAINT LOUP : Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur Laurent DELALANDRE est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mars 2020 ;

FINANCES

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables ;

FONCTION PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Autorisation donnée au Président à créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial ;
- Autorisation donnée au Président à Attribuer une prime exceptionnelle versée aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire –COVID-19 ;
- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant sur le recours aux contrats d'apprentissage ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Renouvellement de la convention tripartite entre la Société DEPOLIA, les communes adhérentes au SIRMOTOM, et le SIRMOTOM, relative aux dépôts d'amiante ;
 - Renouvellement de la convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement de récipients sous pression ;
 - Renouvellement de la convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement des batteries au plomb ;

- Contrat de vente de marchandises – ferrailles avec la Société DERICHEBOURG ;
- Renouvellement de l'abonnement avec la Société AchatPublic ;
- Contrat millésime intégrale On Line avec la Société JVS ;
- Avenant au contrat Sérénité sauvegarde On Line avec la Société JVS ;
- Contrat « Solution mon poste à distance » avec la Société JVS ;

➤ Affaires et questions diverses : Présentation du scénario retenu pour la rénovation de la déchetterie de Montereau

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2020

Mme DE SAINT LOUP : Avez-vous des remarques sur ce Procès-Verbal ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

M. AUTHIER : Nous n'avons pas réussi à récupérer la somme de 141,79 €. Ces produits irrécouvrables concernent le non-paiement d'une facture relative aux apports d'un professionnel en déchetterie. Nous sommes contraints de la passer en Conseil syndical pour l'admettre en non-valeur. Nous avons tout fait pour essayer de récupérer cette somme, mais c'est impossible. Donc je soumets cela à votre approbation.

Mme DE SAINT LOUP : Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

M. AUTHIER : L'un de nos agents a changé de grade. C'est la raison pour laquelle nous demandons d'autoriser le Président à :

- Créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour cet agent ;
- Supprimer le poste existant, qui était un poste à temps non complet ;
- Modifier le tableau des effectifs ;
- Inscire les crédits nécessaires au budget 2020.

C'est un procédé courant que vous avez déjà vécu dans vos communes.

Mme DE SAINT LOUP : Je soumets cela à votre approbation.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

M. AUTHIER : Quatre de nos agents ont demandé des postes à 80 %. Cela commence à se faire ressentir surtout en cas d'absence. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer un emploi permanent d'agent territorial pour un poste complet, à raison de 35 heures -davantage étant impossible ;
- Modifier le tableau des effectifs ;
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent.

Avez-vous des questions ?

Un délégué : Est-ce un CDI ? Si les quatre autres personnes repassent à 100 %, il y aura un sureffectif.

Mme ZAÏDI : Ce n'est pas un CDI car dans la Fonction publique, il y a des règles bien spécifiques...

M. AUTHIER : Il sera non titulaire, au départ ?

Mme ZAÏDI : Non, il sera titulaire parce que c'est une personne en mutation. Sur les postes d'adjoint administratif, on ne peut pas recruter des non-titulaires.

La raison évoquée par Bernard AUTHIER est celle des 80 %. Aujourd'hui, nous avons un comptable unique, une RH unique. Si demain la comptable ou la RH part -ce qui est fort probable-, nous nous retrouverons sans comptable ou RH. Pendant le COVID-19, notre comptable a été indisponible pendant trois mois et nous avons rencontré de grosses difficultés en termes de fonctionnement.

Aujourd'hui, il nous faut un agent polyvalent qui puisse travailler sur tous les postes, le mien compris, de façon à pouvoir assurer une continuité de service. Nous sommes vraiment dans la difficulté si une personne est absente, surtout sur ces deux postes où personne d'autre n'est capable de faire ce qu'elles font. Donc il faut que nous puissions former une personne polyvalente qui soit sur tous les postes.

D'où l'intérêt de l'avoir en tant que titulaire. De plus, sur un poste d'agent administratif, ce n'est pas forcément évident. Nous avons préconisé un poste d'agent administratif parce que c'est le cadre de rémunération le moins élevé.

Le même délégué : Merci.

Mme DE SAINT LOUP : Nous passons au vote.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Approuvé à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER UNE PRIME EXCEPTIONNELLE
VERSEE AUX AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA
CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE –
COVID-19**

M. AUTHIER : Deux de nos adjoints administratifs territoriaux ont été présents à leurs postes pendant toute la durée de la crise pour l'accueil. Elles ont répondu au téléphone régulièrement, avec tout ce qui a pu se passer (les fermetures de déchetteries, les gens mécontents, etc.).

Nous proposons donc de verser à ces deux personnes, une prime de 1 000 € par agent, soit un montant total de 2 000 €. Les comptes du SIRMOTOM n'en mourront pas et je trouve personnellement qu'il est normal de rémunérer des personnes qui ont été disponibles et qui, en plus, ont subi de nombreux noms d'oiseaux par des gens qui ne sont pas toujours très compréhensifs.

Mme DE SAINT LOUP : Je mets cette rémunération aux voix.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Approuvé à l'unanimité.

Merci pour elles.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT SUR LE RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE</p>

M. AUTHIER : Je donne la parole à Mme ZAÏDI pour en parler.

Mme ZAÏDI : Jusqu'à présent, le SIRMOTOM n'avait jamais eu recours aux contrats d'apprentissage. D'une part, nous nous sommes aperçus que nous avons de plus en plus de demandes. D'autre part, quand on fait des demandes de subventions auprès de la Région, pour obtenir le versement et les notifications d'attribution de subventions, il faut prendre des stagiaires. Or, nous nous sommes aperçus que les contrats d'apprentissage rentraient dans ce cadre-là.

Donc si vous en êtes d'accord, nous avons justement une personne de niveau Bachelor en informatique. Elle pourrait apporter son aide au SIRMOTOM, qui en a besoin au niveau informatique. Nous allons avoir des aides de l'Etat pour ce contrat d'apprentissage et cela nécessite un financement de 8 000 € à l'année pour avoir une personne que nous formons. Cela permet notamment de donner l'exemple aux collectivités pour qu'elles commencent à prendre des contrats d'apprentissage.

Tout compris, subventions déduites, cela nous reviendra à 1 000 € par mois. C'est un niveau Bachelor, ce n'est pas un CAP. Donc nous aurons une vraie plus-value avec cette personne-là pendant un an.

M. AUTHIER : Y a-t-il des questions complémentaires ?

Un délégué : Sur quelle durée ?

Mme ZAÏDI : Un an, c'est l'année scolaire.

M. AUTHIER : Bachelor, 3^{ème} année, spécialisation en webmarketing et *social media*.

Mme DE SAINT LOUP : Je mets aux voix.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. AUTHIER : J'ai à vous donner un certain nombre d'informations :

- **Renouvellement de la convention tripartite entre la Société DEPOLIA, les communes adhérentes au SIRMOTOM, et le SIRMOTOM, relative aux dépôts d'amiante**

La convention tripartite entre la Société DEPOLIA, les communes adhérentes au SIRMOTOM et le SIRMOTOM relative aux dépôts d'amiante a pour objet de préciser les modalités d'accès à la déchetterie professionnelle par les services techniques de la commune, ainsi que les modalités de paiement. La commune et le SIRMOTOM seront facturés à hauteur de 50 % chacun pour les dépenses éligibles (minimum de facturation 10 € H.T.).

Le renouvellement a été signé pour une durée d'un an à compter du 25 mai 2020.

C'est la suite de ce qui a déjà été fait. Nous serons facturés à hauteur de 50 % chacun pour les dépenses éligibles. Cela a été fait pour un an, à dater du 25 mai.

- **Renouvellement de la convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement de récipients sous pression**

La convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement de récipients sous pression a pour objet de préciser les modalités de prise en charge des récipients sous pression apportés sur les déchetteries gérées par le SIRMOTOM. Les factures sont établies selon les conditions suivantes :

- Collecte par véhicule léger 3T500 : 150,00 € H.T./Unité,
- Traitement d'une bouteille de gaz « butane-camping » : 15,00 € H.T./Unité
- Traitement d'un extincteur de 1 à 9 kg : 17,00 € H.T./Unité.

Le renouvellement a été signé pour une durée d'un an à compter du 25 mai 2020. C'est encore obligatoire. Vous disposez de ces informations.

- **Renouvellement de la convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement des batteries au plomb**

Le présent contrat a pour objet de préciser les modalités de prise en charge des batteries au plomb apportées sur les déchetteries du SIRMOTOM. DEPOLIA procédera au rachat des batteries au plomb au prix de 400 € H.T./Tonne. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2020.

- **Contrat de vente de marchandises – ferrailles avec la Société DERICHEBOURG**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le vendeur (le SIRMOTOM) vend à l'acheteur (Société DERICHEBOURG) le matériel concerné sur les déchetteries du SIRMOTOM. Les parties conviennent de fixer le prix des ferrailles à 100 €/T pour le platinage mêlé enlevé par DERICHEBOURG et à 115 €/T pour le platinage mêlé réceptionné par DERICHEBOURG. Deux bennes de 30 M3 transportées en camion ampiroll sont mises à disposition du SIRMOTOM. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Le prix des ferrailles est à 100 € / tonne et 115 € / tonne pour les ferrailles mêlées, avec les bennes afférentes.

- **Renouvellement de l'abonnement avec la Société AchatPublic**

L'abonnement est souscrit pour l'accès à la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics, pour une durée d'un an du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020, sur la base de 5 procédures dont 7 surconsommées sur le précédent abonnement. Le montant T.T.C. de l'abonnement est de 1.320,00 €.

Ce renouvellement est fait dans le cadre de la dématérialisation des procédures de marchés publics pour un an. Cela représente 1 320 €.

- **Contrat millésime intégrale On Line avec la Société JVS**

Le présent contrat a pour objet la cession de licence de logiciels et les prestations s'y rattachant. Le contrat porte sur la cession et la mise en place des licences de la logithèque Millésime On-Line, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique.

La date d'effet est fixée au 1^{er} février 2020 pour une durée de 3 ans, pour un montant H.T. de 10.840,00 euros H.T. soit 13.008,00 euros T.T.C. la 1^{ère} année, et de 7.740,00 euros H.T. soit 9.288,00 euros T.T.C. les années suivantes.

Cela concerne les licences de logiciels.

- **Avenant au contrat Sérénité sauvegarde On Line avec la Société JVS**

Le présent avenant au contrat Sérénité sauvegarde On-Line porte le passage de 200 Go à 500 Go. L'avenant prend effet au 1^{er} mars 2020 pour un total annuel de 442,50 euros H.T.

C'est un deuxième contrat avec JVS. Comme il y a des inflations partout, cela passe de 200 Go à 500 Go. Tout est toujours plus gros !

- **Contrat « Solution mon poste à distance » avec la Société JVS ;**

Le contrat a pour objet d'apporter une solution de télétravail pour accéder à distance à l'ensemble des postes de travail. Le contrat porte sur des prestations de mise en place et d'accompagnement pour 4 postes. Il s'agit d'un contrat annuel sans engagement pour un montant de 676,00 euros H.T. soit 811,20 euros T.T.C.

Il s'agit d'un contrat d'accès à distance pour le télétravail.

Mme ZAÏDI : Nous l'avons pérennisé. Il n'y a pas de télétravail, mais cela nous permet, en rentrant à la maison...

M. AUTHIER : De continuer à travailler !

Mme ZAÏDI : Même pour ceux qui sont à 80 %, quand on a besoin d'un renseignement, il y a une possibilité de connexion à distance. C'est pratique.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Présentation du scénario retenu pour la rénovation de la déchetterie de Montereau**

M. AUTHIER : Le dernier exposé aujourd'hui concerne les différents scénarios pour la rénovation de la déchetterie de Montereau. Pour rappel, nous avons acheté le terrain. Nous allons donc vous présenter les différents projets.

M. GROSSIN-DEBATTISTA : Il s'agit de vous présenter un état d'avancement du projet extension/rénovation de la déchetterie de Montereau. Ce projet a été lancé au SIRMOTOM de longue date et a repris avec l'acquisition du terrain ARDECA en 2018. Puis le recrutement d'un maître d'œuvre a été fait sur 2019 et cette maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2019.

Depuis, des missions complémentaires classiques se sont déroulées : topographie, géolocalisation des réseaux, géotechnique, etc. La plupart sont déjà terminées, quelques-unes sont encore en cours et d'autres suivront : permis de construire, dossier de subventions, etc.

Nous arrivons à la phase d'esquisse et de diagnostic du projet, dans laquelle nous avons intégré les résultats des missions complémentaires, des contraintes du site et d'exploitation, des études financières exploitation/investissement qui ont été faites pour comparer les différents scénarios.

Je vais donc vous présenter très rapidement les différents scénarios et nous allons surtout nous attacher sur ce qui a été voté à l'issue des propositions présentées en réunion de Bureau mardi 2 juin.

Parmi les trois scénarii proposés :

- Le 1^{er} scénario était d'essayer de conserver au maximum le bâtiment existant et la partie haut de quai, surtout de façon financière à économiser un maximum ;
- Le 2^{ème} scénario était celui d'une déchetterie classique avec 12 quais hauts ;
- Dans le 3^{ème} scénario, il s'agissait de ce qui se fait un peu plus maintenant, une déchetterie à plat avec des bennes compacteurs et des alvéoles.

A savoir que sur ce projet, nous avons des contraintes assez fortes avec la localisation dans la Zone industrielle, notamment :

- Les risques d'inondation ; nous sommes en zone bleue du PPRI ;
- Les risques technologiques avec trois Portés à connaissance pour les Sociétés LINDE, MENDES et QUARON. Très peu impactés par les deux premiers, et sur QUARON, nous avons une "petite gymnastique" à faire pour justifier que nous n'augmentons pas le risque pour les populations, mais qui se fait assez facilement avec la population qui était sur le site ARDECA au moment de l'exploitation de ce site ;
- Nous avons aussi des contraintes géotechniques et de pollution des sols avec un site qui a été décontaminé avant achat, mais qui sera quand même revérifié avant le lancement des travaux ;
- Des matières dangereuses ont été identifiées dans les bâtiments ARDECA -nous en avons connaissance- avec de l'amiante sur la toiture et dans des colles de carrelage, etc. ;
- Un poste haute tension à faire démolir ;
- Des contraintes réseaux avec un collecteur principal de la ZI qui passe dans la totalité des deux terrains, au niveau du sous-sol.

Le scénario 1 proposait la déchetterie avec réexploitation de l'existant au maximum. Nous nous sommes rapidement aperçus qu'il n'était pas viable car le bâtiment actuel est 47 cm sous la cote des Plus hautes eaux connues. A l'époque, le règlement utilisé ne devait pas être le même. Cette solution a dû être abandonnée.

Le scénario 2 propose une déchetterie à quai (haut de quai, bas de quai) avec 12 quais. En termes de comparaison avec le scénario 3 que je vous le présenterai plus en détail, il est plus contraignant étant donné les contraintes d'inondations. On a plus de volumes à soustraire à la crue et donc à compenser. De plus, il présente des coûts d'investissement et d'exploitation plus élevés. Ce scénario n'a pas été retenu suite à la réunion de Bureau du 2 juin.

Nous nous orientons vers un scénario 3 qui propose une déchetterie à plat avec démolition complète de la déchetterie existante. Nous sommes au stade d'esquisse et ce sont des choses qui vont évoluer sur les détails.

Avec l'acquisition du deuxième terrain, nous aurons la possibilité d'avoir un accès Véhicule léger, comme actuellement, sur la Rue des Prés Saint-Martin. Nous pourrions faire une circulation passante avec une sortie qui se situera au 22 Rue de la Grande Haie, de ce côté-ci. Nous aurons la même chose pour les Poids lourds, avec une entrée Poids lourds côté Rue des Prés Saint-Martin, avec toute la bande de circulation et d'exploitation de ce côté-ci (pas de cohabitation entre les Poids lourds et les Véhicules légers), et une sortie au niveau de la Rue de la Grande Haie. Cela permettra d'optimiser un peu les visites sur le site.

En termes de points positifs pour le scénario 3 qui ont justifié son choix, ce sont :

- Les coûts d'investissement sont moins importants que ceux de la construction d'une déchetterie à quais (12 quais avec beaucoup de travaux et de voirie) ;
- Les coûts d'exploitation, qui seront à terme moins élevés en utilisation sur la déchetterie à plat, car dans ce type de fonctionnement, des bennes compacteurs sont installées, permettant de diminuer les coûts de transports, plus importants mais moins fréquents ;
- L'impact environnemental s'en trouve diminué du fait de la forte diminution de l'impact de transport ;
- La sécurité pour les usagers : tout risque de chute est supprimé avec la suppression de la partie "haut de quai". C'est aussi très positif de ce point de vue.

Pour rentrer un peu plus dans le détail sur le projet à l'état actuel, en phase d'esquisse : une première partie se situerait hors de la zone de crue. On le placerait au-dessus de la limite des Plus hautes eaux connues.

Mme ZAÏDI : C'est la déchetterie actuelle.

M. GROSSIN-DEBATTISTA : *Grosso modo*, c'est sur le site de la déchetterie actuelle. Pour vous donner une idée, elle s'arrête ici.

Sur cette zone, nous aurons un bâtiment qui regroupera à la fois l'accueil, la collecte des déchets d'équipements électroniques, des déchets dangereux, des pneus, etc. Il y a des déchets que nous sommes obligés de mettre hors eaux puisqu'ils sont classés dangereux.

Nous aurons une zone avec les six compacteurs, mais ce point sera peaufiné et il y en aura peut-être moins ou un peu plus. Je vous expliquerai après en quoi consistent ces compacteurs. Et une zone de manœuvre, ici, qui permettrait justement la reprise de ces compacteurs.

Voilà à quoi ressemblent les compacteurs. Cela changera légèrement les modalités d'exploitation de la Société actuelle, mais globalement, c'est une benne de 30 m² au bout de laquelle un système de compaction est installé. De fait, les usagers ne sont pas en haut de quai pour jeter dans les bennes, mais à niveau. Ils peuvent déposer dans un godet, puis l'exploitant (le personnel du site) sécurise le site. Il y a plusieurs systèmes (bannières, grillages), puis l'exploitant active la compaction du compacteur.

Selon les types de déchets, ce système permet de remplir de deux à sept fois plus les bennes. C'est pourquoi les coûts de transports et l'impact environnemental sont diminués.

Pour continuer la visite virtuelle du site, une partie serait située dans la zone de crue. Il n'y a pas d'eau en fonctionnement normal, mais en cas d'inondation, cela nous permet de déclarer la zone comme non impactante. Nous aurions des alvéoles. C'est un système de dépôt au sol et de rechargement avec un chargeur dans des bennes qui se feraient ensuite transporter. Globalement, c'est un dépôt au sol. Donc de la même façon, pour des déchets lourds, l'utilisateur les dépose au sol, puis un chargeur remplit de l'autre côté -il n'y a pas de coexistence. L'utilisateur reste à droite, le chargeur reste à gauche. Ensuite, on charge des bennes qui partent. Cela permet de charger des semis de 26 tonnes au lieu de camions plus petits.

C'est encore une fois ce qui explique la diminution des frais kilométriques et leur impact environnemental. Voilà rapidement ce que je pouvais vous présenter.

M. AUTHIER : Pour expliquer le fait qu'une partie soit en dessous des niveaux dits "de la crue 1910 », supposons que nous soyons à - 1 m par rapport aux eaux, si vous prenez 100 m³, vous devez créer un trou de 100 m³ ailleurs pour compenser le fait d'être au-dessous du niveau des eaux.

C'est la raison pour laquelle mettre toute la déchetterie au-dessus du niveau de la crue représenterait...

Mme ZAÏDI : Il faut trouver les compensations en terrain.

M. AUTHIER : ... des compensations en terrain pour faire des trous, afin que ce soit neutre quand il y a une inondation. C'est pourquoi nous avons préféré choisir ce moyen terme. Donc les alvéoles, en cas de crue, ne seraient pas utilisables ou elles seraient utilisables avec des batardeaux.

Mme ZAÏDI : Quand il y a une crue, elle est annoncée. Cela laisse le temps de vider les alvéoles.

M. AUTHIER : Il faut reconnaître que nous sommes assez hauts. On parle de la crue de 1910, mais je rappelle que nous n'avons pas eu d'eau dans cette zone depuis, même durant les inondations de ces dernières années. Il n'y a jamais eu d'eau.

Effectivement, l'usine ici est au-dessus du niveau, cela avait été fait. C'est pourquoi il y a de beaux trous par là-bas.

Mme ZAÏDI : Et les parkings sont en contrebas pour servir de réservoir d'eau pour éviter l'inondation du *process* de l'usine.

M. AUTHIER : De toute façon, la Rue de la Grande Haie est en dessous. Donc l'usine sera à droite, elle ne sera pas inondée, mais on ne pourra pas y aller parce qu'il y aura 60 cm d'eau. Ou alors en bateau ! On amènera les ordures ménagères en barque !

Donc les études continuent sur cette base, mais nous ne vous proposons pas de prendre une décision. Elle sera prise par le Comité suivant.

Un délégué : Avez-vous déjà une estimation du coût ?

Mme ZAÏDI : Oui.

M. AUTHIER : L'estimation du coût est de l'ordre de 2,5 M€. Pour rappel, nous avons programmé 1,8 M€ et la solution 3 est la moins coûteuse.

Mme ZAÏDI : Nous avons tellement de contraintes techniques liées à la zone et à l'environnement de la zone, notamment au PPRI, que cela augmente les coûts.

M. AUTHIER : Cela, vous le verrez après si vous êtes là, parce que moi, je n'y serai plus.

Un délégué : La Région et le Département subventionnent-ils ?

Mme ZAÏDI : Oui pour la Région.

M. GROSSIN-DEBATTISTA : Des demandes de subventions sont déjà prévues, notamment au niveau de la Région Ile-de-France. Cela sera fait lorsque le projet sera plus avancé.

Mme ZAÏDI : Seule la Région peut financer ce type de projet. Les dossiers de demandes de subventions sont prêts, mais nous ne sommes pas à un stade suffisamment avancé pour monter les dossiers. En tout cas, c'est une évidence. C'est possible.

M. AUTHIER : Avez-vous des questions ?

M. RODRIGUEZ : Une zone de compostage des déchets verts est-elle prévue, comme nous en avons déjà parlé une fois ?

Mme ZAÏDI : Pour prévoir une telle zone, non seulement nous ne le pouvons pas à ce stade, mais en plus nous n'avons pas suffisamment de place. Déjà là, nous sommes finalement assez à l'étroit sur cette plateforme. Si nous en faisons une, pour que cela soit rentable, il faudrait qu'elle fasse une certaine superficie, pour laquelle il faudrait demander des autorisations auprès de la DRIEE. Donc nous sommes soumis à différents stades d'autorisations et d'enregistrements. Sur cette problématique de compostage, si nous en faisons une, nous ne pourrions pas la faire sur la déchetterie.

M. RODRIGUEZ : Comme c'était un projet d'extension, on pouvait espérer ou souhaiter qu'il y en ait une.

M. AUTHIER : C'est énorme.

Mme ZAÏDI : Ce projet d'extension permettra d'absorber ce que nous ne pouvons plus absorber depuis cinq ou six ans sur cette déchetterie.

M. RODRIGUEZ : J'ai bien compris, mais j'espérais que l'on pourrait faire mieux.

Mme ZAÏDI : Nous n'avons pas suffisamment de place.

M. AUTHIER : Cela prend trop de place. Une plateforme de compostage, c'est très grand.

Un délégué : Si certains souhaitent voir une plateforme de compostage de déchets verts, il y en a une à la sortie de Vaux-sur-Lunain ; cela prend énormément de place. C'est pratiquement la taille de la nouvelle déchetterie.

M. RODRIGUEZ : C'est pour cela que je pose la question. Certains le font et nous en avons déjà discuté. Sur un projet d'extension, vous souhaitez que cela puisse se faire.

M. AUTHIER : Il n'y avait pas la place.

Mme ZAÏDI : Il n'y avait pas la place et si nous pouvions l'avoir, il reste la problématique du foncier. Si nous avons réussi à trouver du foncier pour construire une troisième déchetterie, nous l'aurions fait depuis longtemps, mais nous ne trouvons même pas de foncier pour reconstruire une déchetterie.

Donc personne ne veut de déchetterie, personne ne veut de plateforme de compostage. C'est bien chez les autres, mais personne n'en veut dans sa commune. Donc c'est un peu compliqué.

M. AUTHIER : Pour rappel, cela fait plus de 15 ans que je suis là et cela fait plus de 15 ans que nous demandons régulièrement si quelqu'un accepterait d'avoir une déchetterie sur sa commune. En fait, tout le monde est d'accord pour qu'il y en ait une, mais il n'y a pas grand monde pour trouver un endroit. Peu de communes ont dit : "Nous, on veut une déchetterie".

Et même si on la veut, il faut trouver le terrain. Le foncier n'est pas facile à trouver. C'est le problème.

Un délégué : Ce sont les terrains qui ne sont pas faciles à trouver.

M. AUTHIER : Oui.

M. RODRIGUEZ : Donc on en reste là.

M. AUTHIER : On sait faire. Toutes les portes sont ouvertes.

Mme ZAÏDI : Ce n'est pas que l'on souhaite rester là. Dans tous les cas, pour ce qui est de ce projet, nous ne pourrions pas inclure une plateforme de compostage. Nous sommes déjà trop à l'étroit par rapport au nombre de quais dont nous avons besoin. Nous arrivons juste à ce qu'il faut en doublant la superficie de la déchetterie actuelle.

En termes de coûts d'exploitation, quitte à faire une plateforme de compostage, il faudrait en faire une de 5 000 m² minimum pour pouvoir au moins amortir les coûts -ce ne sera jamais rentable. Sinon nous ne le ferons pas. Si c'était aussi simple, nous serions très nombreux à mettre en place des plateformes de compostage. Et déjà, trouver 5 000 m² minimum de terrain pour une plateforme de compostage, si des communes nous proposent des terrains, nous pouvons les étudier.

M. AUTHIER : Sans problème.

M. RODRIGUEZ : Merci.

M. AUTHIER : Cela doit être le masque ! Cela ne permet pas de trouver les 5 000 m² !
Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Mme ZAÏDI : Je voudrais juste dire un petit mot.

M. AUTHIER : Je vous en prie.

Mme ZAÏDI : Je voudrais remercier tous les élus qui ont participé aux nombreux Comités du SIRMOTOM. Je parle pour ceux qui sont là aujourd'hui et que nous ne reverrons pas après pour X raisons. Sincèrement, je voulais vous remercier parce que nous avons vraiment travaillé dans une ambiance saine, agréable...

M. AUTHIER : Et sereine.

Mme ZAÏDI : ...courtoise, sereine, et ce n'est pas toujours le cas et honnêtement, je veux vraiment vous remercier. La porte restera ouverte à ceux qui ne sont plus élus au sein du SIRMOTOM et nous vous accueillerons toujours avec autant de plaisir, que ce soit Delphine, Corinne, Sylvie, et tout le personnel du SIRMOTOM.

Au nom de l'ensemble du personnel du SIRMOTOM, je vous remercie car vous avez été "super sympas".

(Applaudissements)...

Mme ZAÏDI : Vous allez nous manquer !

La séance est levée à 18 H 45.